

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE MOISSIEU-SUR-DOLON
Séance du 05 mars 2021**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt et un, le 05 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSIEU SUR DOLON dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur MANIN Gilbert, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 26 février 2021

Etaient présents :

MANIN Gilbert - GERLAND Luc - PIOLAT Guillaume - PRAT Louise - ROSTAING Sylvie - DAVEAU Christine - CARVALHO Gilbert - GENEVE Raymonde - POIZAT Bruno - GAY Joëlle - SALOMON Morgan - RODRIGUES Kelly - ESTATOFF Mickaël.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MAISONNAT Fabrice – TIBLE David

Monsieur Guillaume PIOLAT a été désigné comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du Compte de Gestion 2020 – prendre délibération**
- **Vote du Compte Administratif 2020 – prendre délibération**

Questions Diverses

1- Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 – approbation

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu et invite les membres du Conseil Municipal à l'approuver

Adopté à l'unanimité

2- Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2020.
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

3- Compte Administratif 2020

Considérant que Madame Louise PRAT – 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Gilbert MANIN, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Louise PRAT pour le vote du compte administratif.

Madame Louise PRAT explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020, présenté par Madame Louise PRAT – 1^{ère} adjointe, qui est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier.

- Section de FONCTIONNEMENT : Dépenses : 455 343,97 €
Recettes : 692 199,57 €

EXCEDENT de fonctionnement : 236 855,60 €

- Section d'INVESTISSEMENT : Dépenses : 254 784,82 €
Recettes : 337 737,59 € *

(* Recettes de l'année : 170 587,48 € + virement 2019 : 50 000,00 € + excédent d'investissement : 117 150,11 €)

EXCEDENT d'Investissement sans les RAR 82 952,77 €

- Montant des RAR : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

↳ L'excédent au 31 décembre 2020 est de : 319 808,37 €

Adopté à l'unanimité

4- Questions diverses

Une commission voirie est prévue le samedi 27 mars 2021 à 9h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.